



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE					
Projet :	L'HOPITAL PLU				
Mission :	MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU				
Document :	ZONAGE				
Date :					
N° Planche		Planche 1			
<table border="0"><tr><td style="vertical-align: top;"><ul style="list-style-type: none">UA : Centre ancienUB : Extensions récentesUC1 : Cité Bois RichardUC2 : Cité CollineUC3 : Cité Puits 3UD : Habitats collectifsUE : Equipements publicsUL : LoisirsUM : Commerces, magasinsUX : IndustrieUY : Artisanat1AU : Extensions futures (court terme)1AUY : Extensions artisanales futures2AU : Extensions futures (long terme)N : Espaces naturelsNj : Secteur jardinsNL : Secteur loisirsNzh : Secteur de zones humides</td><td style="vertical-align: top;"><ul style="list-style-type: none"> Limite communale Zonage Elément bâti Elément végétal Règles architecturales particulières Linéaire de Protection Simple des Commerces autre de l'art. L151-16 du CU Emplacement réservé</td><td style="vertical-align: top; font-size: small;"><p>Eléments remarquables du paysage à protéger au titre des art. L151-19 et L151-23 du code d'urbanisme</p></td></tr></table>			<ul style="list-style-type: none">UA : Centre ancienUB : Extensions récentesUC1 : Cité Bois RichardUC2 : Cité CollineUC3 : Cité Puits 3UD : Habitats collectifsUE : Equipements publicsUL : LoisirsUM : Commerces, magasinsUX : IndustrieUY : Artisanat1AU : Extensions futures (court terme)1AUY : Extensions artisanales futures2AU : Extensions futures (long terme)N : Espaces naturelsNj : Secteur jardinsNL : Secteur loisirsNzh : Secteur de zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Limite communale Zonage Elément bâti Elément végétal Règles architecturales particulières Linéaire de Protection Simple des Commerces autre de l'art. L151-16 du CU Emplacement réservé	<p>Eléments remarquables du paysage à protéger au titre des art. L151-19 et L151-23 du code d'urbanisme</p>
<ul style="list-style-type: none">UA : Centre ancienUB : Extensions récentesUC1 : Cité Bois RichardUC2 : Cité CollineUC3 : Cité Puits 3UD : Habitats collectifsUE : Equipements publicsUL : LoisirsUM : Commerces, magasinsUX : IndustrieUY : Artisanat1AU : Extensions futures (court terme)1AUY : Extensions artisanales futures2AU : Extensions futures (long terme)N : Espaces naturelsNj : Secteur jardinsNL : Secteur loisirsNzh : Secteur de zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Limite communale Zonage Elément bâti Elément végétal Règles architecturales particulières Linéaire de Protection Simple des Commerces autre de l'art. L151-16 du CU Emplacement réservé	<p>Eléments remarquables du paysage à protéger au titre des art. L151-19 et L151-23 du code d'urbanisme</p>			
Echelle :	1/5000				
Dossier mise à disposition du public					
 ESpace & TERRitoires <small>Etudes et conseils en urbanisme et aménagement</small>		ESpace & TERRitoires 2 place des tricoleries 54230 CHALIGNY Tél 0383505387			